

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-125 du 15 Mars 1984

portant Approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1984 de la
Province et des Districts de
l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU la Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents,
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée,
- VU la Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU le décret N° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives,
- VU la Loi N° 84-001 du 7 Janvier 1984 portant Loi de Finances pour la Gestion 1984,

SUR proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Mars 1984,

D E C R E T :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1984 de la Province de l'Atlantique et de ses Districts, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après conformément à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Mars 1984

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF 15
MISP et DAFA 6 Ministères 20 SGG 4 SPD 2 IGE 4 DPE-DLC INSAE-
BCP 8 DB-DCF 10 Solde-Trésor-DI 15 DAFA-MF 2 PROVINCE et Districts
16 DAT 2 DCCT.1 Gde Chanc. 1 UNB-FASJEP 4 BN 2 DAN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE
MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE SOIXANTE
ET UN FRANCS 293 691 061

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE NEUF MILLIONS
NEUF CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE ET UN
FRANCS 69 931 161

TOTAL 363 622 222
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT
TREIZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE
SOIXANTE ET UN FRANCS 293 691 061

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE NEUF MILLIONS
NEUF CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE ET UN
FRANCS 69 931 161

TOTAL 363 622 222
=====

DISTRICT RURAL DE ZE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS QUATRE VINGT
QUINZE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS 30 095 170

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT CIN-
QUANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS 2 155 500

TOTAL 32 250 670
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS QUATRE VINGT
QUINZE MILLE CENT SOIXANTE DIX FRANCS 30 095 170

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT CIN-
QUANTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS 2 155 500

TOTAL 32 250 670
=====

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT
CENT VINGT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS ... 48 720 437

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
TRENTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX
FRANCS 3 834 290

TOTAL 52 554 727
=====

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT
 VINGT MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS 48 720 437
 DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS HUIT CENT
 TRENTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX
 FRANCS 3 834 290

TOTAL 52 554 727
 =====

DISTRICT RURAL D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS HUIT
 CENT QUATRE VINGTS MILLE VINGT SEPT SOIXANTE DIX
 FRANCS 47 880 970

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT
 SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF FRANCS 5 716 559

TOTAL 53 597 529
 =====

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SEPT MILLIONS HUIT
 CENT QUATRE VINGTS MILLE VINGT SEPT SOIXANTE DIX
 FRANCS 47 880 970

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT
 SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF FRANCS 5 716 559

TOTAL 53 597 529
 =====

DISTRICT RURAL DE TOTTO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS TROIS CENT
 SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT SEPT 30 366 807

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT
 QUATRE VINGT CINQ MILLE CINQ CENTS 5 785 500

TOTAL 36 152 307
 =====

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS TROIS CENT
 SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT SEPT 30 366 807

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT
 QUATRE VINGT CINQ MILLE CINQ CENTS 5 785 500

TOTAL 36 152 307
 =====

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT
CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS... 24 806 964

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT MILLE
FRANCS 2 100 000

TOTAL 26 906 964
=====

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT QUATRE MILLIONS HUIT
CENT SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS.... 24 806 964

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT
MILLE FRANCS 2 100 000

TOTAL 26 906 964
=====

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS QUATRE
CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ FRANCS . 50 418 665

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT VINGT
SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS 4 126 500

TOTAL 54 545 165
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE MILLIONS QUATRE
CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ
FRANCS 50 418 665

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT
VINGT SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS 4 126 500

TOTAL 54 545 165
=====

.../...

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS 19 525 450

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ
CENT SOIXANTE QUINZE MILLE QUATRE CENT TRENTE
ET UN FRANCS 2 575 431

TOTAL 22 100 881

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
VINGT CINQ MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS 19 525 450

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE QUINZE MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN
FRANCS 2 575 431

TOTAL 22 100 881

DISTRICT LAJUSTRE DE SO-AVA

RECETTES ORDINAIRES: VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT
CINQUANTE TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 21 853 191

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS 4 876 953

TOTAL 26 730 144

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS HUIT
CENT CINQUANTE TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT ONZE
FRANCS 21 853 191

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE TROIS ... 4 876 953

TOTAL 26 730 144

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE QUATRE
MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT SEPT
FRANCS 354 915 407

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS
DEUX CENT TRENTÉ DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE
DEUX FRANCS..... 37 232 252

TOTAL 392 147 659
=====

DEPENSES ORDINAIRES : TROIS CENT CINQUANTE
QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUINZE MILLE
QUATRE CENT SEPT FRANCS 354 915 407

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS
DEUX CENT TRENTÉ DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE
DEUX FRANCS..... 37 232 252

TOTAL 392 147 659
=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE SEIZE MILLIONS
TROIS CENT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS..... 176 307 663

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SIX CENT TRENTÉ
QUATRE FRANCS 4 384 634

TOTAL 180 692 297
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT SOIXANTE SEIZE MIL-
LIONSTROIS CENT MILLE SIX CENT SOIXANTE
TROIS FRANCS 176 307 663

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SIX CENT TRENTÉ
QUATRE FRANCS..... 4 384 634

TOTAL 180 692 297
=====

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE QUATRE MILLIONS TROIS
CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS 134 378 430

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT
TREIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 7 913 286

TOTAL 142 291 716
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE QUATRE MILLIONS
TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE QUATRE CENT
TRENTE FRANCS 134 378 430

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT
TREIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 7 913 286

TOTAL 142 291 716

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : CENT CINQUANTE SIX MILLIONS HUIT
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 156 880 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE MILLE FRANCS 19 740 000

TOTAL 176 620 000
=====

DEPENSES ORDINAIRES : CENT CINQUANTE SIX MILLIONS HUIT
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 156 880 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS SEPT
CENT QUARANTE MILLE FRANCS. 19 740 000

TOTAL 176 620 000
=====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE HUIT MILLIONS
CINQ CENT MILLE FRANCS 238 500 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS TROIS CENT
QUATRE VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT
FRANCS 8 382 240

TOTAL 246 882 240
=====

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT TRENTE HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS	238 500 000
DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE HUIT FRANCS	8 382 248
TOTAL	246 882 248 =====

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT UN MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS	201 600 000
RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS DE FRANCS..	20 000 000
TOTAL	221 600 000 =====

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT UN MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS	201 600 000
--	-------------

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT MILLIONS DE FRANCS...	20 000 000
--	------------

TOTAL	221 600 000 =====
-------------	----------------------